



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Situation des manipulateurs en électroradiologie médicale

Question orale n° 1090

Texte de la question

M. Fabien Roussel attire l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur la situation des manipulateurs en électroradiologie médicale.

Texte de la réponse

MANIPULATEURS EN ÉLECTRORADIOLOGIE MÉDICALE

M. le président. La parole est à M. Fabien Roussel, pour exposer sa question, n° 1090, relative aux manipulateurs en électroradiologie médicale.

M. Fabien Roussel. Madame la secrétaire d'État, nous saluons tous l'extraordinaire mobilisation des personnels de nos hôpitaux lors de la crise sanitaire. Leur engagement et leur dévouement ont permis de sauver des milliers de vies. La reconnaissance qu'ils attendent passe désormais par des hausses de salaires et par des moyens humains supplémentaires.

Parmi ces héros, figurent celles et ceux qui exercent une profession méconnue : les manipulateurs en électroradiologie médicale. Ce sont eux qui ont réalisé les scanners thoraciques et les radiographies pulmonaires indispensables pour le diagnostic des patients atteints de covid-19.

En dépit de leur rôle essentiel dans la chaîne de soins, ces quelque 35 000 manipulateurs radio souffrent d'un manque chronique de considération de la part de leur tutelle. Les dernières réformes ont même dégradé leur rémunération et leur évolution de carrière. En effet, un manipulateur radio, diplômé bac + 3, débute à 1 300 euros nets par mois. Après neuf ans d'ancienneté, il ne perçoit que 1 680 euros nets. Ce niveau de rémunération contribue à la perte d'attractivité du métier, où l'on peine désormais à recruter. En outre, les manipulateurs radio sont régulièrement les grands oubliés des primes exceptionnelles versées aux soignants. Même s'ils ont eu droit à la prime covid, ils avaient, précédemment, été écartés de la prime dite Buzyn. Cette injustice nourrit un malaise croissant dans la profession, qui ressent cela comme du mépris.

Comme leurs collègues hospitaliers, les manipulateurs en électroradiologie médicale appellent au dégel du point d'indice et à la création de nouveaux postes. En effet, ils sont soumis à des cadences toujours plus soutenues. À Valenciennes, un manipulateur radio enchaîne ainsi les examens pour vingt à trente personnes par jour. Dans le milieu hospitalier, la recherche éperdue de performance et de rendement nuit au temps consacré au patient, à l'humanité inhérente au métier de soignant. La solution est pourtant évidente : pour plus d'humanité dans nos hôpitaux, il y faut plus d'effectifs.

Enfin, les manipulateurs radio appellent au rétablissement de leur ancienneté, supprimée lors de la mise en œuvre du PPCR, le protocole relatif aux parcours professionnels, aux carrières et aux rémunérations. Mal payés, peu considérés, ils ont été privés par cette réforme d'une année de plus octroyée tous les dix ans.

Ils demandent aussi la reconnaissance de la pénibilité de leur métier. Quotidiennement exposés aux rayonnements ionisants, ils devraient pouvoir disposer d'un droit à la retraite anticipée.

Madame la secrétaire d'État, il est grand temps d'entendre cette profession, très investie dans ses missions, qui mérite d'être respectée et mieux reconnue.

M. le président. La parole est à Mme la secrétaire d'État auprès du ministre des solidarités et de la santé.

Mme Christelle Dubos, *secrétaire d'État auprès du ministre des solidarités et de la santé*. Les professionnels hospitaliers ont, comme vous l'avez rappelé, été en première ligne pour répondre à l'épidémie de covid-19 et ont fait preuve d'un engagement exemplaire. Tel est, bien sûr, le cas des manipulateurs en électroradiologie hospitaliers, qui ont joué un grand rôle pour soigner les patients atteints du covid-19 et adapter les soins en cette période de crise sanitaire.

L'épidémie est intervenue à un moment où se posait à l'hôpital la question de l'attractivité de nombreux métiers.

C'est notamment pour répondre à cette situation et pour reconnaître l'engagement des professionnels hospitaliers que le Ségur de la santé a commencé, le 25 mai dernier, par une réunion des acteurs du secteur en présence du Premier ministre. Les conclusions seront rendues dans les prochains jours et des décisions importantes seront prises. Celles-ci devront permettre d'augmenter les rémunérations à l'hôpital et de renforcer l'attractivité des carrières.

S'agissant des manipulateurs en électroradiologie médicale, ces mesures viendront compléter la revalorisation des grilles indiciaires, achevée le 1er janvier 2020, qui a donné lieu à une augmentation importante de leur traitement de base. Depuis janvier 2020, le versement d'une prime d'attractivité territoriale a été étendu aux manipulateurs en électroradiologie médicale recrutés par des établissements relevant de la fonction publique hospitalière et situés dans des territoires en tension. Cette prime, d'un montant brut annuel de 940 euros, pourrait être attribuée aux agents dont la rémunération annuelle nette est inférieure au salaire médian annuel net de la fonction publique hospitalière.

Nous devons désormais développer une stratégie globale et ambitieuse pour soutenir l'attractivité de tous les métiers à l'hôpital, y compris les manipulateurs radio.

Données clés

Auteur : [M. Fabien Roussel](#)

Circonscription : Nord (20^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 1090

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : Solidarités et santé

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [30 juin 2020](#)

Réponse publiée le : 1er juillet 2020, page 4840

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [30 juin 2020](#)